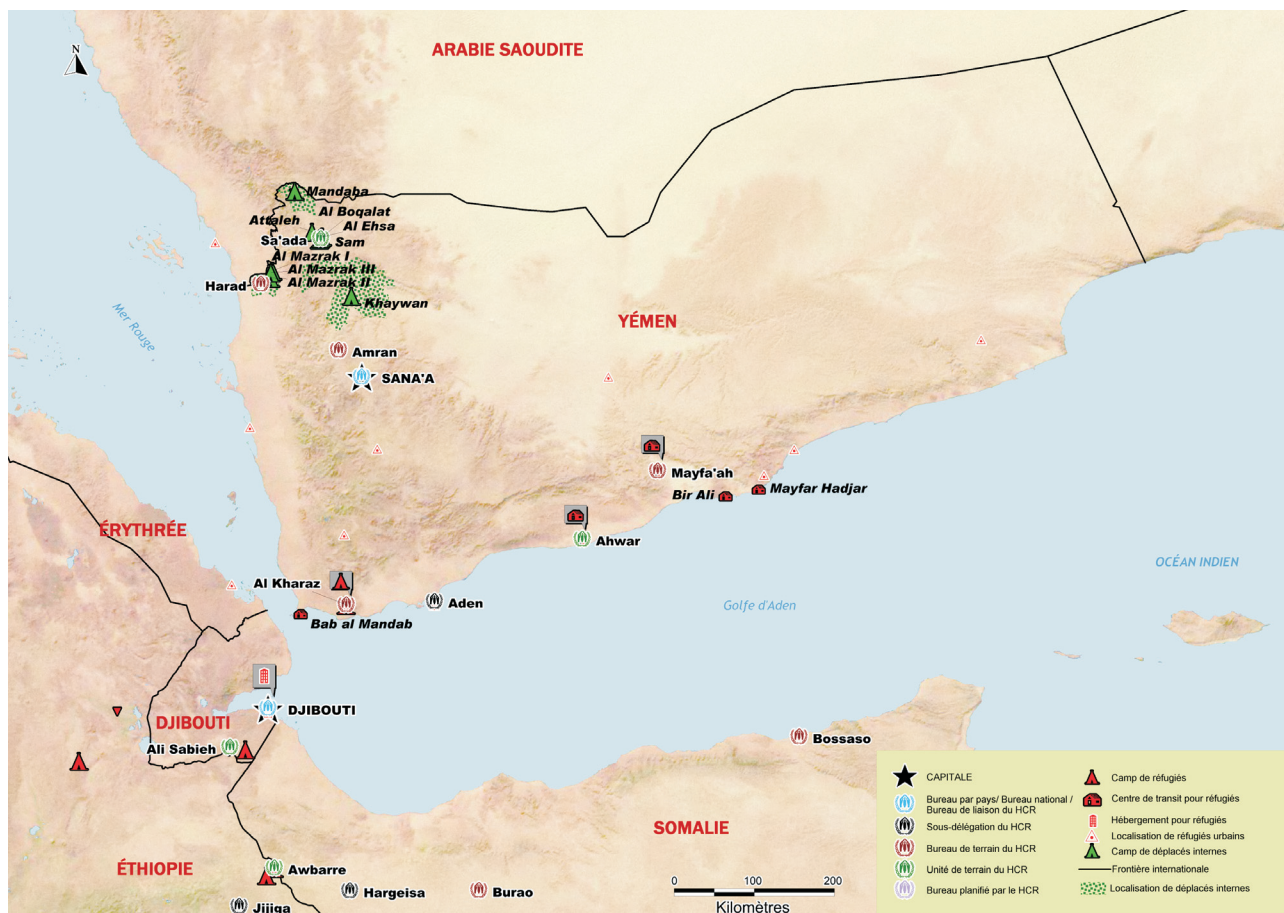


YÉMEN



Faits marquants

- Les réfugiés et les demandeurs d'asile somaliens ont reçu des cartes d'identité ou des lettres de reconnaissance individuelles.
- Suite à un accord entre le HCR et le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, des réfugiés ont été autorisés à suivre des cours dans les gouvernorats de Sana'a et d'Aden.
- Les réfugiés ont été intégrés au système de santé national, grâce à l'amélioration de la coopération entre le HCR et le ministère de la Santé.

- Plus de 400 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers et un nombre similaire de réfugiés sont rentrés dans leur pays de leur plein gré.
- Par ses efforts de plaidoyer, le HCR a persuadé le Yémen d'élaborer une stratégie nationale en faveur des déplacés internes.
- Quelque 1 600 familles ont été interrogées dans le cadre d'un projet destiné à établir le profil des déplacés internes et à obtenir des informations sur leurs intentions de retour.
- Grâce aux efforts déployés pour renforcer les capacités des fonctionnaires yéménites concernés, la proportion de

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	179 800	98 900	36	26
	Iraq	4 300	4 300	45	39
	Éthiopie	4 200	4 200	44	31
	Érythrée	900	900	58	20
	Territoire palestinien occupé	600	600	51	37
	Pays divers	210	210	58	40
Demandeurs d'asile	Éthiopie	1 800	1 800	42	20
	Érythrée	430	430	49	27
	Territoire palestinien occupé	260	260	53	50
	Pays divers	100	100	54	28
Déplacés internes	Yémen	221 000	174 700	50	57
Déplacés de retour	Yémen	94 700	74 900	50	57
Total		508 300	361 300		

déplacés internes enregistrés est passée de 26 pour cent au début de l'année 2010 à 90 pour cent à la fin de l'année.

- Le Haut Commissariat a organisé des ateliers et des séances de formation pour renforcer les capacités du Département général des affaires de réfugiés, récemment créé.
- Un atelier, animé par le HCR et destiné à des fonctionnaires et à des organisations concernées, a sensibilisé les participants à la problématique des secours en mer.

| Environnement opérationnel |

La situation dans le nord du Yémen est restée précaire, bien que le Gouvernement et les rebelles partisans d'Al-Houthi aient signé un cessez-le-feu en février 2010. À la fin de l'année, quelque 300 000 personnes étaient toujours déplacées dans la région.

La Déclaration humanitaire, élaborée fin 2010 pour assurer l'accès des travailleurs humanitaires et des articles de secours au Gouvernorat de Sa'ada, est demeurée lettre morte.

L'instabilité continue dans la Corne de l'Afrique en 2010 a engendré l'arrivée de plus de 53 000 personnes (le même nombre qu'en 2009) sur les côtes du Yémen. Un tiers d'entre elles étaient des Somaliens qui ont reçu d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié.

| Réalisations et impact |

• Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Le Haut Commissariat a sensibilisé les responsables gouvernementaux aux avantages qui découleraient de l'adoption d'une législation nationale sur les réfugiés. Plus de 30 sessions de formation ont été organisées à Sana'a, Aden et Hodeida, au profit de quelque 300 fonctionnaires et autres partenaires.
- Le HCR et ses partenaires se sont réunis au sein de l'Équipe spéciale sur les mouvements migratoires mixtes pour traiter des questions relatives aux migrations, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.
- En qualité de chef de file du module de protection, le HCR a contribué à l'élaboration de la Politique nationale en faveur des déplacés internes yéménites. Le document a été soumis à l'approbation du Gouvernement.

Procédures de protection équitables

- Plus de 3 700 personnes originaires d'autres pays que la Somalie se sont enregistrées auprès du HCR en 2010, ce qui représente une hausse de 50 pour cent par rapport à 2009.
- L'Organisation a amélioré les conditions d'accueil et établi le profil de plus de 53 000 nouveaux arrivants en 2010.
- Les centres communautaires soutenus par le HCR ont répondu aux besoins des déplacés internes, concernant par exemple l'accès à des informations juridiques et l'accompagnement psychosocial.

Le camp de déplacés internes de Mazrak abrite plus de 10 000 personnes chassées par le conflit qui avait duré cinq ans avec les rebelles partisans d'Al-Houthi.



Protection contre la violence et l'exploitation

- L'Organisation s'est efforcée d'obtenir un accès régulier aux centres de détention pour évaluer la situation des réfugiés et demandeurs d'asile détenus. En général, le HCR a eu accès aux structures de détention et ses requêtes, concernant le transfert de détenus dans de meilleurs établissements ou leur libération, ont dans l'ensemble été accueillies favorablement.
- Tous les cas avérés de violence sexuelle et sexiste ont été pris en considération. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, le personnel du HCR et ses partenaires ont participé à des formations sur la gestion de ce problème et des foyers-refuges ont été ouverts pour accueillir temporairement les victimes. Dans le cadre de l'opération en faveur des déplacés internes, quelque 700 sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention d'environ 12 000 participants. Des procédures standard relatives à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes ont été rédigées et mises en pratique.

Besoins et services essentiels

- Quelque 500 familles de réfugiés vulnérables ont reçu des bons alimentaires et plus de 2 000 familles ont bénéficié d'une aide dans le secteur des abris. Environ 4 000

réfugiés ont bénéficié d'un programme d'alimentation d'appoint ; dans le même temps, 14 100 réfugiés accueillis dans des camps ont reçu des soins de première nécessité et une assistance sociale. Au camp de Kharaz, où 80 pour cent des enfants réfugiés vont à l'école primaire, il a été nécessaire de construire quatre salles de classe supplémentaires.

- Le HCR a fourni des articles non alimentaires à 22 500 familles à Sana'a et à Hajjah, ainsi que dans les gouvernorats d'Amran et de Sa'ada. En outre, des couvertures pour l'hiver ont été distribuées à plus de 71 000 personnes.
- La cible nutritionnelle de 2 100 kcal par personne et par jour a été atteinte dans tous les programmes d'alimentation. En moyenne, trois repas par personne et par jour ont été distribués à tous les nouveaux arrivants.
- Le HCR a fourni 2 300 bâches agricoles pour les abris à Hajjah afin de protéger 16 000 déplacés internes vulnérables des rigueurs du climat. Un projet d'aide à la location associé à des initiatives d'autosuffisance a également été mis au point.

Autogestion et participation communautaires

- À Sana'a, le HCR a loué un centre communautaire pour les réfugiés et assuré des formations à l'encadrement, ainsi que des activités de mobilisation de la collectivité.
- Dix garderies communautaires de jour ont été ouvertes et des projets d'autosuffisance organisés au profit de quelque 500 réfugiés qui ont bénéficié de formations techniques et d'une aide à la recherche d'emploi.
- L'Organisation gère un camp de réfugiés et trois camps de déplacés internes. Elle a accordé une attention particulière à la représentation des déplacés internes à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Des comités de direction et des comités sectoriels où les hommes et les femmes étaient représentés de manière équitable ont ainsi été créés dans les camps. Hors des camps, chaque groupe ethnique a été représenté.

Solutions durables

- Le HCR a soumis plus de 1 100 dossiers aux fins de la réinstallation et 405 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers. Par ailleurs, 400 réfugiés ont regagné leur pays de leur plein gré.

Contraintes

Le problème de l'accès a été un obstacle majeur à la mise en œuvre des activités dans les districts de Sa'ada et de Malaheet, qui sont contrôlés par les partisans d'Al-Houthi. Les pouvoirs publics ont souvent refusé l'habilitation de sécurité nécessaire pour pénétrer dans ces régions.

La conduite des activités dans les zones contrôlées par les houthistes s'est également avérée difficile parce que les rebelles ont régulièrement tenté d'imposer leurs propres critères, en particulier pour la distribution d'articles et d'équipements. Bon nombre d'interventions ont été différées jusqu'à ce que les rebelles reconnaissent que les activités

humanitaires devaient être menées de manière impartiale et neutre.

Tout au long de l'année, il a été pratiquement impossible d'accéder au camp de Khaiwan, situé dans le gouvernorat d'Amran, les activités étant souvent entravées par des problèmes tribaux. Le HCR a mis en place quelques projets d'impact rapide dans ce secteur pour instaurer un climat de confiance entre les déplacés internes et la communauté d'accueil.

En ce qui concerne les réfugiés, la contrainte majeure a été le retard pris dans la rédaction d'une loi sur l'asile et dans la mise en place d'un cadre administratif pour le Bureau des réfugiés.

Parmi les difficultés rencontrées dans le secteur de la santé, il faut noter le coût élevé du système de prise en charge et de la gestion des maladies chroniques, couplé à la connaissance limitée des réfugiés dans le domaine sanitaire.

Le HCR ne dispose pas encore d'un accès libre aux centres de détention.

Informations financières

Le budget définitif de l'opération au Yémen s'élevait à environ 52 millions de dollars E.-U., mais seuls quelque 36 millions de dollars E.-U. ont été reçus. En raison du manque de fonds, seules 5 000 familles sur les 10 200 prévues ont bénéficié d'un colis d'aide au retour et seuls trois des quatre camps destinés aux déplacés internes ont été ouverts. Enfin, seuls quatre des 20 projets à impact rapide visant à améliorer les relations entre les déplacés internes et les communautés d'accueil ont été mis en œuvre.

Organisation et mise en œuvre

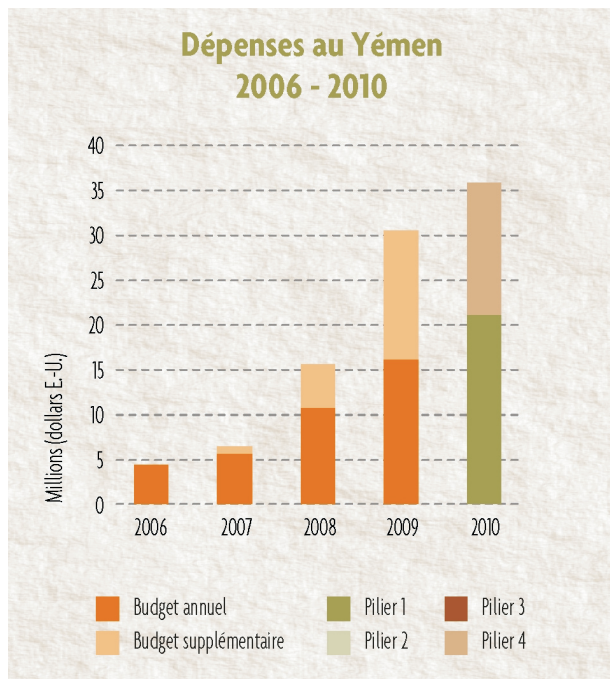
Parmi les huit bureaux du HCR, trois sont situés dans le nord pour couvrir la situation des déplacés internes. Dans le sud, quatre autres bureaux gèrent la question des réfugiés. Ces bureaux sont appuyés par le Bureau du HCR à Sana'a.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	8
□ Effectifs totaux	150
Internationaux	26
Nationaux	91
VNU	26
Autres	7

Collaboration avec les partenaires

Des plans d'action communs ont été conclus et actualisés avec le PAM, l'UNICEF et le FNUAP. En outre, le HCR a joué un rôle actif au sein de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, du Groupe restreint des Nations Unies et du groupe de travail du PNUAD, et pris part au processus de planification de l'aide au développement pour la période 2012-2015. Les partenariats noués avec 16 partenaires ont été étendus afin de mettre en œuvre le programme en faveur des réfugiés et des déplacés internes dans l'ensemble du pays. Le HCR a été chef de file des modules de protection, de gestion des camps et des abris d'urgence.



Évaluation générale

En 2010, le Président a signé un décret pour la création d'un Département des réfugiés, ce qui a renforcé la coordination entre le HCR et l'Administration. L'élaboration de cadres administratifs et législatifs relatifs à l'asile a également progressé.

Le HCR et les autorités ont conjointement mis en place un forum traitant des procédures de détermination de l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés ou séparés et d'autres questions liées à la protection de l'enfance.

Bien que les taux alarmants d'anémie observés dans les camps de réfugiés aient baissé au cours de l'année, ils sont demeurés bien trop élevés.

Les infrastructures et les services ont été améliorés dans les quatre centres d'accueil, ce qui a permis un suivi et une gestion plus efficaces des nouveaux arrivants.

Le Gouvernement a donné la preuve de sa volonté d'endosser certaines responsabilités vis-à-vis des réfugiés en ouvrant d'autres services médicaux et éducatifs à leur intention. Cependant, les réfugiés non somaliens ont toujours des difficultés à accéder à la protection. Le HCR a renforcé ses procédures de détermination du statut pour faire face à l'augmentation des demandes d'asile et assuré un suivi des centres de détention afin d'identifier les demandeurs d'asile.

Avec l'appui du HCR, l'Unité de direction – l'organe gouvernemental chargé des personnes déplacées – avait enregistré la plupart des déplacés internes à la fin de l'année. Les conclusions d'une enquête menée auprès de 1 600 déplacés internes ont permis de redéfinir une stratégie en faveur de cette population.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : Agence adventiste de secours et de développement, <i>Al-Amal Charitable Social Welfare</i> , <i>Care Australia</i> , <i>Charitable Society for Social Welfare</i> , Conseil danois pour les réfugiés, Croissant-Rouge yéménite, <i>Interaction Development Foundation</i> , <i>International Relief and Development</i> , INTERSOS, <i>Save the Children</i> , Secours islamique Yémen, <i>Society for Humanitarian Solidarity</i> , <i>Solidarity Association for Women</i>	
Autres : OIM	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Comité national pour les affaires de réfugiés, Unité de direction	
Autres : FNUAP, OMS, PAM, UNICEF	

Budget, revenus et dépenses au Yémen | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	32 561 771	19 983 105	52 544 876
Revenus issus des contributions ¹	17 575 644	13 289 440	30 865 084
Autres fonds disponibles	3 619 185	1 493 805	5 112 990
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	21 194 829	14 783 245	35 978 074

VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	431 056	0	431 056
Cadre administratif national	18	0	18
Politique en matière de déplacements forcés	0	140 031	140 031
Coopération avec les partenaires	0	727 537	727 537
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	416 131	125 148	541 279
Non-refoulement	202 095	0	202 095
Protection de l'environnement	0	50	50
Sous-total	1 049 301	992 766	2 042 066

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	424 068	0	424 068
Enregistrement et établissement de profils	1 804 371	693 695	2 498 067
Détermination de statut juste et efficace	975 422	330	975 752
Documents d'état civil	0	164 348	164 348
Sous-total	3 203 861	858 374	4 062 235
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Impact sur les communautés hôtes	122 240	113 273	235 513
Application de la loi	134 169	83 273	217 442
Système de gestion de la sécurité communautaire	114 251	0	114 251
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	411 870	165 602	577 471
Protection des enfants	273 089	0	273 089
Liberté de mouvement	156 792	0	156 792
Accès aux solutions juridiques	0	83 273	83 273
Participation politique	4 302	0	4 302
Sous-total	1 216 713	445 421	1 662 134
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Sécurité alimentaire	153 754	0	153 754
Nutrition	260 020	0	260 020
Eau	130 141	0	130 141
Abris et autres infrastructures	486 051	990 144	1 476 195
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 488 755	5 290 843	6 779 598
Soins de santé primaire	1 732 375	0	1 732 375
VIH et sida	171 083	0	171 083
Éducation	1 323 235	0	1 323 235
Services d'assainissement	215 602	0	215 602
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	329 108	288 154	617 261
Sous-total	6 290 123	6 569 141	12 859 264
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	202 688	270 731	473 419
Autogestion de la communauté et représentation équitable	551 356	0	551 356
Gestion et coordination des camps	477 294	821 494	1 298 789
Autosuffisance et moyens d'existence	624 923	306 050	930 973
Sous-total	1 856 261	1 398 276	3 254 537
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	341 208	0	341 208
Retour volontaire	206 397	40	206 437
Réinstallation	241 045	0	241 045
Sous-total	788 650	40	788 690
<i>Relations extérieures</i>			
Partenariats	294 346	0	294 346
Information	411 867	337 930	749 797
Sous-total	706 213	337 930	1 044 143
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	620 728	1 310 539	1 931 267
Gestion de programme, coordination et appui	1 068 188	814 914	1 883 102
Sous-total	1 688 916	2 125 453	3 814 369
Versements aux partenaires d'exécution	4 394 791	2 055 692	6 450 483
Autres objectifs	0	154	153
Total	21 194 829	14 783 245	35 978 074

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.